Projet de mise à 2x2 voies Nantes-Pornic

Bilan de la concertation 2022

Comité de suivi élargi du 4 juillet 2022

Loire Atlantique

La concertation en quelques chiffres

Flyers : 7 350 exemplaires

Campagne SMS : 5 600 SMS envoyés aux abonnés orange et SFR

Communiqué de presse : diffusé dans le Courrier du Pays de Retz, Ouest France, Presse Océan, le magazine du Département, les bulletins municipaux et sur les sites internet des collectivités.

Affichage public : sur les abribus et commerces des communes concernées

Le livret de la concertation : pour découvrir le projet et les modalités de la concertation, disponible en ligne et distribué lors des rencontres

Les panneaux d'exposition : disposés dans 6 mairies

La plateforme : ***participer.loire-atlantique.fr*** (5871 connections et 17 366 pages vues)

Des modalités fixées avec les garants de la concertation

La concertation en quelques chiffres

2 sections soumises à concertation :

- liaison **Port-Saint-Père - « Le Pont-Béranger »**
- le **doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz**

2 réunions publiques (en présentiel et distanciel) :

- Port-Saint-Père : environ **100 personnes**
- Chaumes-en-Retz : environ **70 personnes**
- **34 questions et remarques** comptabilisées

184 contributions réunies au total sur la plateforme 149 auteur·rice·s différent·e·s

4 ateliers thématiques, 2 par commune :

- « Quelles conditions de circulation et de desserte locales ? » : ***20 participants** à Port-Saint-Père et **16** à Chaumes-en-Retz*
- « Comment concilier compensation écologique et préservation des espaces agricoles ? » : ***22 participants** à Port-Saint-Père et **7** à Chaumes-en-Retz*

8 permanences en mairie, 4 par commune :

Total de **49 personnes rencontrées** par les technicien·ne ·s du Département

Le bilan des garants

- Un dispositif de concertation **dense et multiple** avec la volonté d'informer un public large et de **recueillir un maximum d'avis et contributions** ;

- **Le droit du public à l'information a été respecté** ;

- Plus faible participation qu'en 2020, qui s'explique par le **choix d'inscrire la concertation dans la proximité** afin d'obtenir des retours sur les projets et leurs détails de fonctionnement.

La synthèse des expressions

Des **avis très différents** sur ce que le Département doit envisager et un **consensus global qui sera difficile à obtenir** :

- Pour certains, l'aménagement à 2x2 voies est annoncé depuis de nombreuses années et doit être réalisé ;
- Pour d'autres, les considérations actuelles quant au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et des terres agricoles, à la limitation de l'artificialisation et de l'étalement urbain, à la pollution et à la transition énergétique militent pour ne pas réaliser ces aménagements ;
- D'autres estiment que les actions de sécurisation engagées depuis 2 ans par le Département sont satisfaisantes et suffisantes.

La synthèse des expressions

- Les caractéristiques actuelles de l'itinéraire entraînent en période de saturation des **reports de circulation sur le réseau secondaire** posant des problèmes de sécurité routière et de nuisance dans les villages traversés ;
- Le projet de mise à 2x2 voies est interrogé si les **congestions aux deux extrémités** ne sont pas résolues ;
- Des attentes au quotidien, quel que soit le projet, de prendre en compte les **nuisances sonores** et les besoins de **dessertes au plus court et sécurisées** (pour les exploitants, entrepreneurs, habitants) ;
- Le projet doit être **l'occasion de favoriser par ses aménagements les déplacements de courte distance à pied ou à vélo, de conforter l'usage des aires multimodales** permettant des alternatives à l'autosolisme (covoiturage, lignes de cars régulières, vélo, marche à pied) ;
- Élargir le périmètre de recherche des compensations environnementales et agricoles pour **permettre une contribution plus collective à ces compensations**.

Port-Saint-Père - « Le Pont Béranger » : Rappel des solutions présentées

Variante de référence

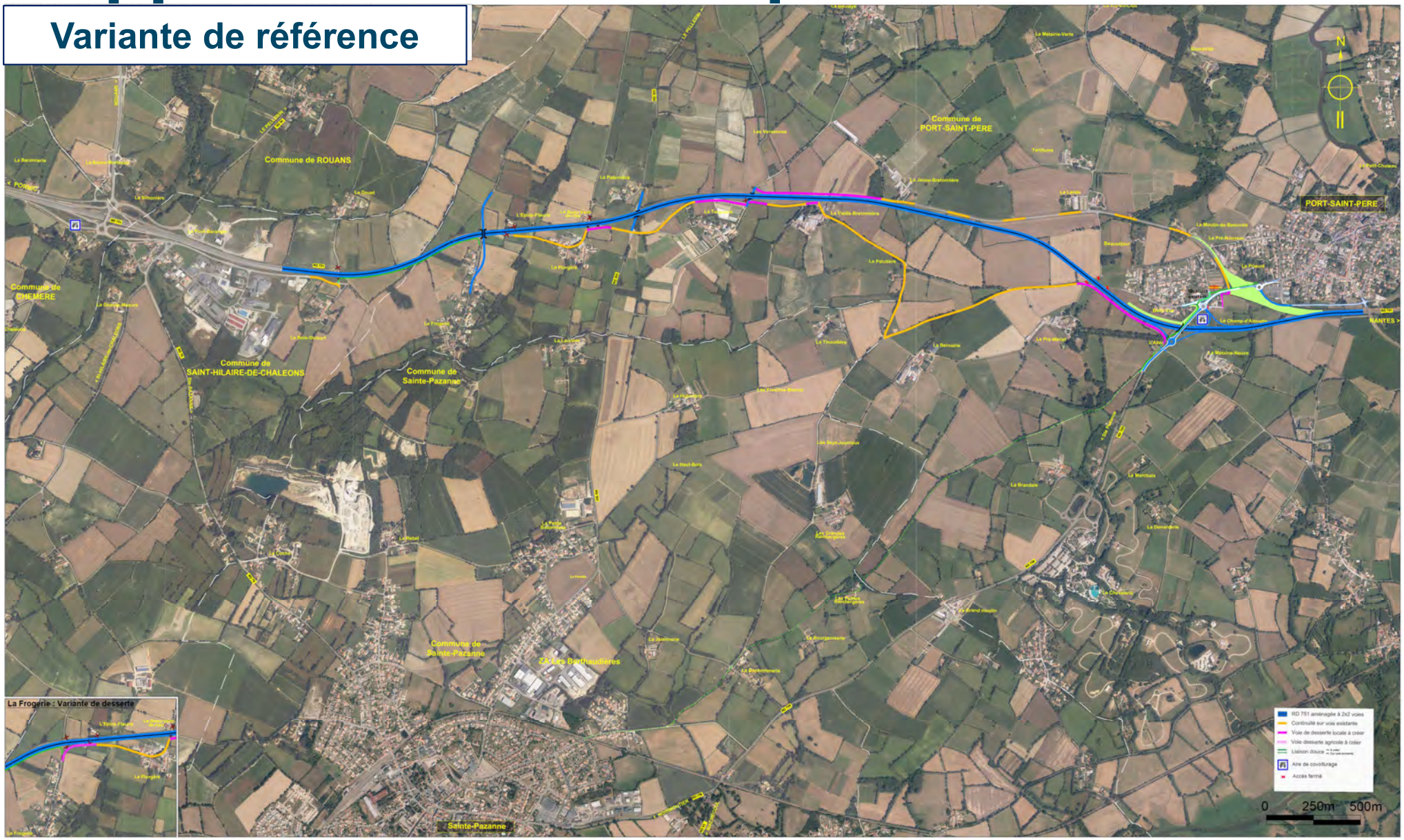

Port-Saint-Père - « Le Pont Béranger » : Rappel des solutions présentées

Variante 2
(aménagement sur place)

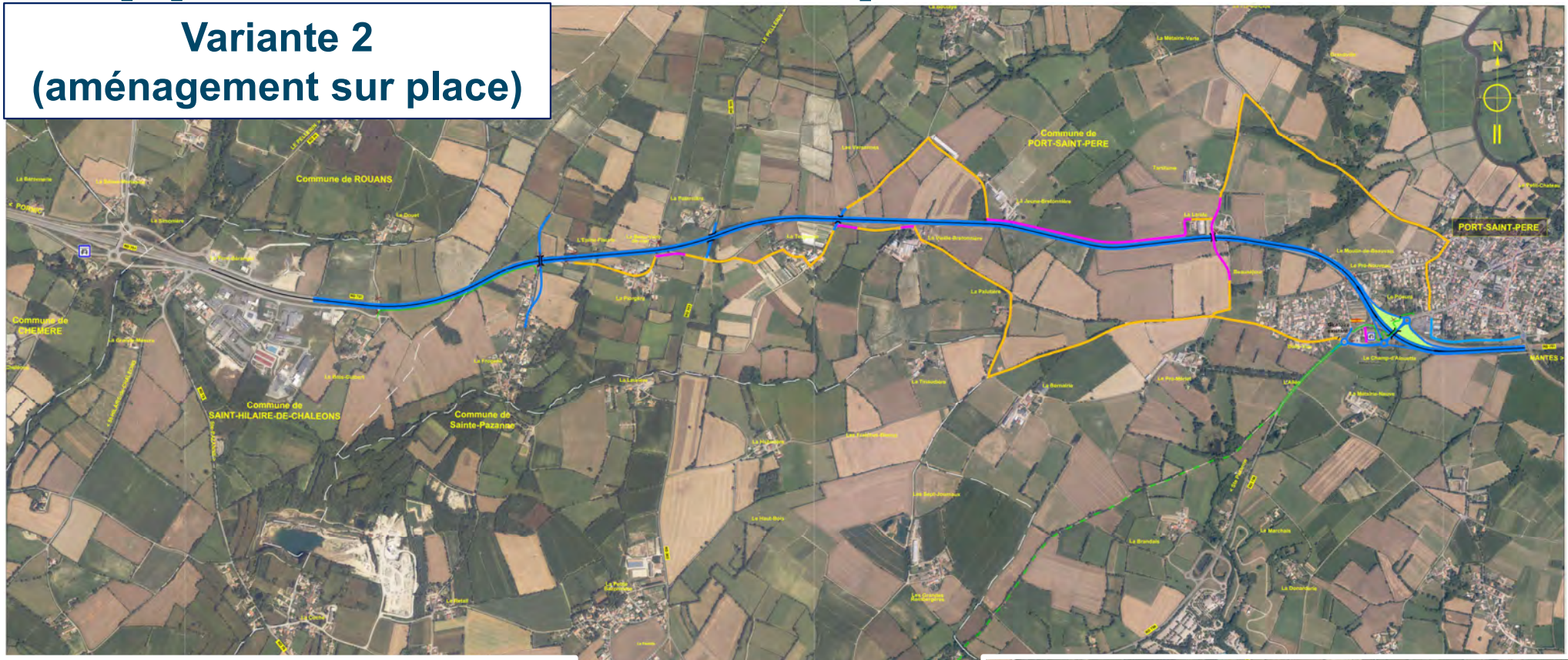

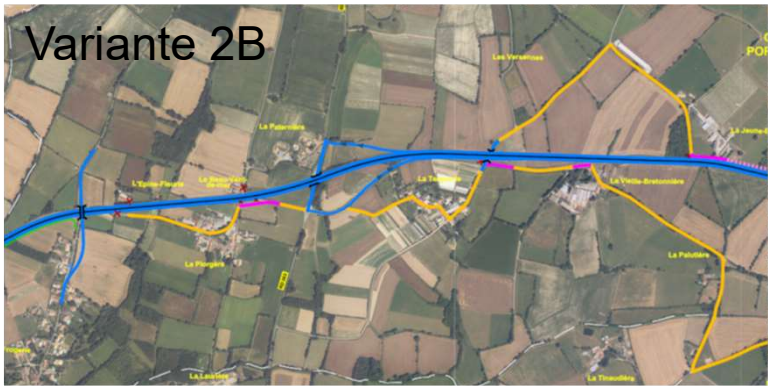

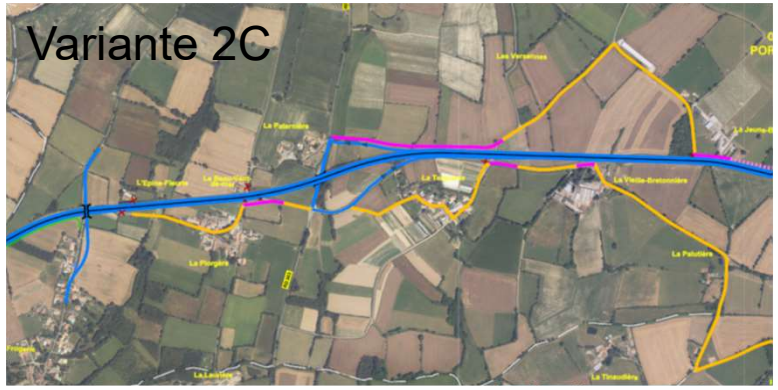

Les contributions pour la section entre Port-Saint-Père et « Le Pont Béranger »

128 contributions au total sur la section
108 auteur·rice·s différent·e·s
120 observations - 19 propositions – 17 questions*

Options d'aménagements	Favorable	Défavorable
Aménagement global à 2x2 voies	7	**45**
Variante de référence	**8**	3
Variante 2	**7**	5
Variante 2A	*0*	*0*
Variante 2B	***2***	*1*
Variante 2C	*0*	*0*
Variante 0	**2**	0
Frogerie option A	0	**3**
Frogerie option B	**1**	**6**
Échangeur complet avec la RD 303	**5**	0

**certaines contributions sont à la fois des observations, des propositions et des questions*

Les contributions pour la section entre Port-Saint-Père et « Le Pont Béranger »

Thématiques	Total des contributions
Environnement	**34**
Enjeux climatiques (SNBC, rapport du GIEC,…)	*21*
Préservation faune et flore	*8*
Zéro artificialisation nette	*5*
Autre/ Plusieurs catégories	**19**
Mobilités douces et partagées	**18**
Dessertes locales	**18**
Dessertes entre les villages	*11*
Dessertes ZA des Berthaudières (Sainte-Pazanne)	*7*
Qualité de vie	**17**
Nuisances sonores	*8*
Vitesse et augmentation du trafic	*3*
Sécurité	*1*
Vie de la commune (bourg unifié)	*4*
Pollution	*1*

**certaines contributions traitent de plusieurs thématiques simultanément*

Principales demandes d'adaptation du projet relevées :

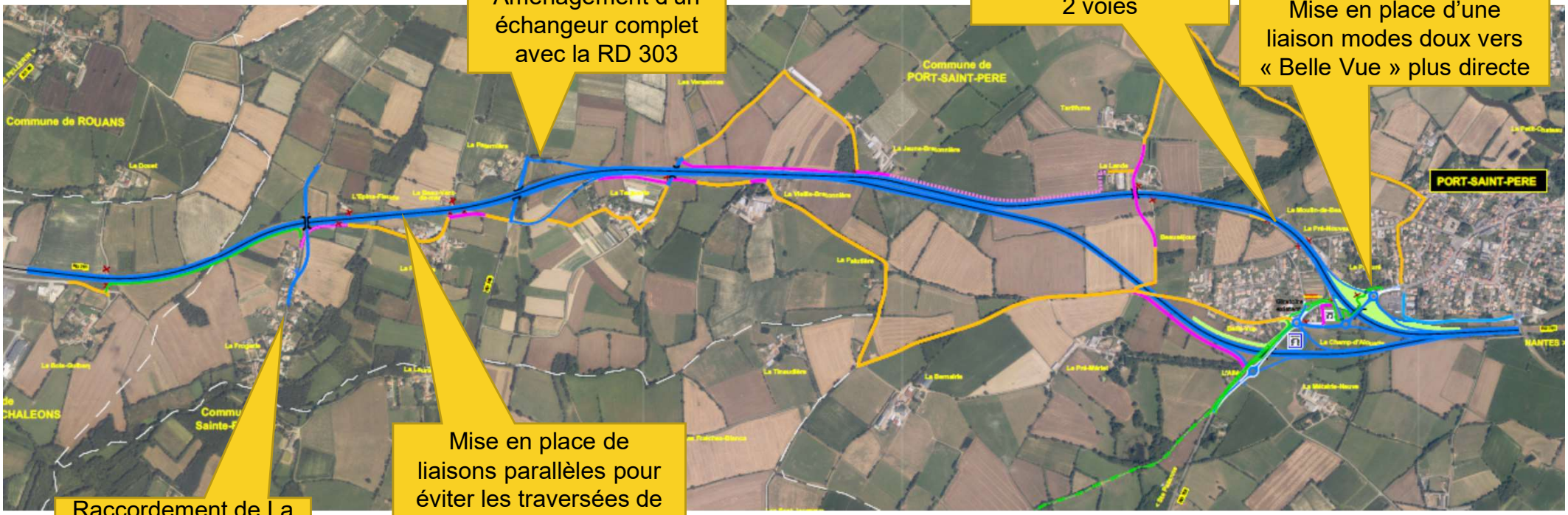

Aménagement d'un échangeur complet avec la RD 303

Réduction ponctuelle du profil en travers à 2 voies

Mise en place d'une liaison modes doux vers « Belle Vue » plus directe

Mise en place de liaisons parallèles pour éviter les traversées de villages

Raccordement de La Frogerie à la RD 303 par le biais d'une voie dédiée

Prise en compte des modes doux dans le cadre du projet

Mutualisation des compensations environnementales sur un large périmètre

Prise en compte de la biodiversité

Mise en œuvre de protections phoniques efficaces (de type écrans)

Insertion d’une passerelle entre Port-Saint-Père et « Belle-Vue » et « Bel Air »

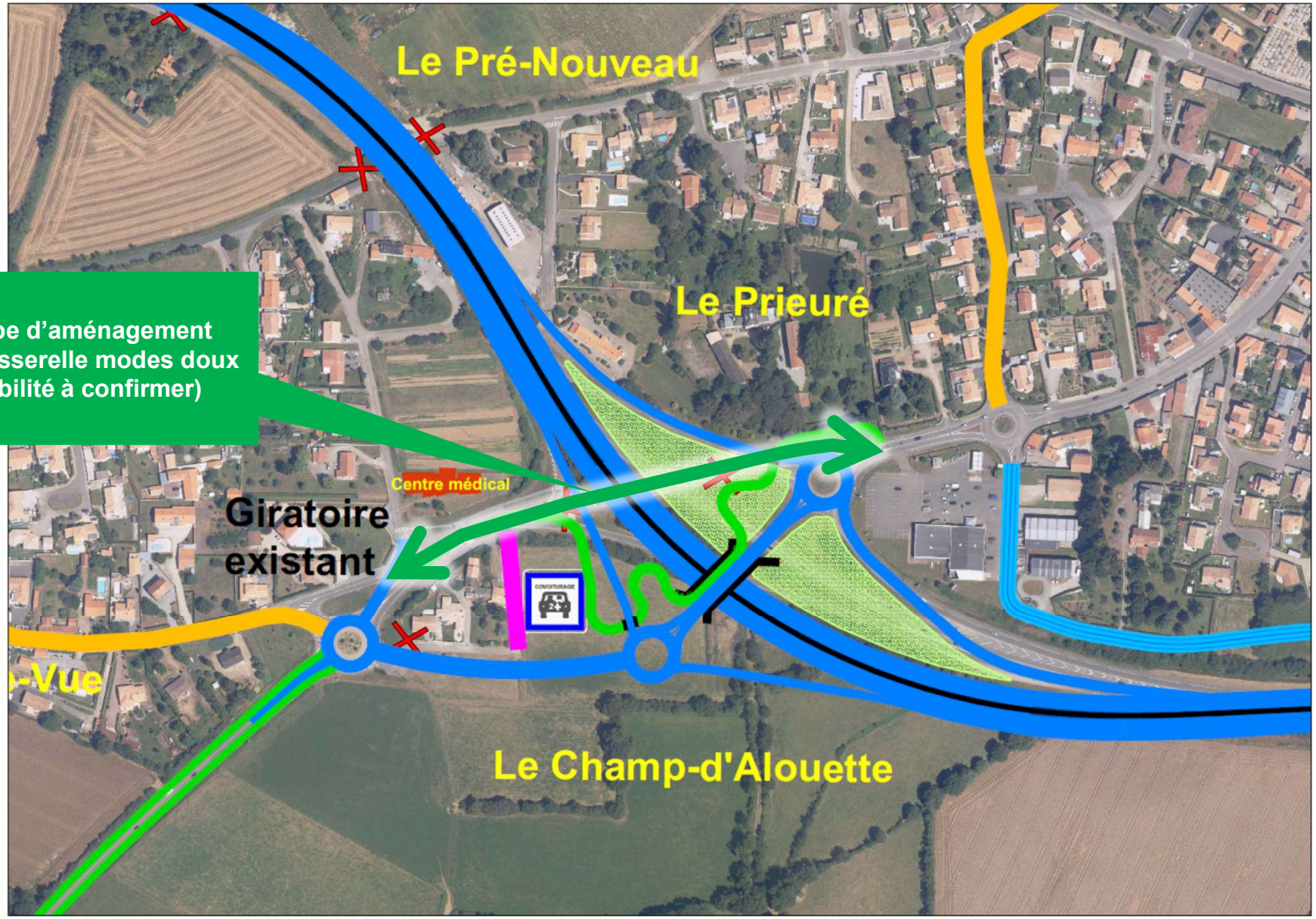

Principe d’aménagement d’une passerelle modes doux (faisabilité à confirmer)

Suites données par le Département pour la section Port-Saint-Père – « Le Pont Béranger » (commission permanente du 23/06/2022)

Ont été pris en compte :

- Le **rôle structurant de la RD751** pour desservir l'ensemble du Pays de Retz et la façade littorale ;
- L'opportunité de cet aménagement au regard de sa capacité à délester la traversée du bourg de Vue ;
- Les évaluations de trafic;
- Les **incidences des variantes**, plutôt favorables à un aménagement sur place.

Suites données par le Département pour la section Port-Saint-Père – « Le Pont Béranger » (commission permanente du 23/06/2022)

- **Mise à 2x2 voies de la section de manière à offrir un itinéraire alternatif permettant d'éviter de réaliser la déviation de Vue.**

- **Choix de la variante 2 en aménagement sur place, la moins impactante**

  La variante 2 consomme 11 ha de zones humides (contre 22,5 ha pour la variante de référence) et artificialise 20 ha (contre 33 ha pour la variante de référence).

Suites données par le Département pour la section Port-Saint-Père – « Le Pont Béranger » (commission permanente du 23/06/2022)

➔ **Améliorations** à apporter à la variante 2 :

- Réalisation d'un échangeur complet avec la RD 303 à « La Paternière » ;
- Au niveau de « La Frogerie », réalisation de la voie parallèle vers l'échangeur de « La Paternière » plutôt qu'un passage supérieur ;
- Réalisation d'un passage dénivelé au droit de « La Lande » (accès à la CUMA) ;
- Recherche de solutions permettant de limiter les emprises de l'échangeur de Port-Saint-Père sur le secteur du « Prieuré » ;
- Amélioration de la liaison douce entre le centre de Port-Saint-Père et le quartier de « Belle-Vue » (sous réserve de faisabilité) ;
- Prise en compte renforcée des enjeux de préservation du cadre de vie des riverains vis-à-vis des nuisances phoniques, notamment pour les habitations les plus proches de la route.

Suites données par le Département pour la section Port-Saint-Père – « Le Pont Béranger » (commission permanente du 23/06/2022)

Mise en place d'un échangeur complet à La Paternière (RD 303) afin de desservir la ZA des Berthaudières et les villages riverains de la RD 751

Variante 2 : tracé retenu permettant de limiter les emprises ainsi que les impacts sur l'agriculture et l'environnement

Confirmation du rétablissement à La Lande assurant la desserte de La CUMA

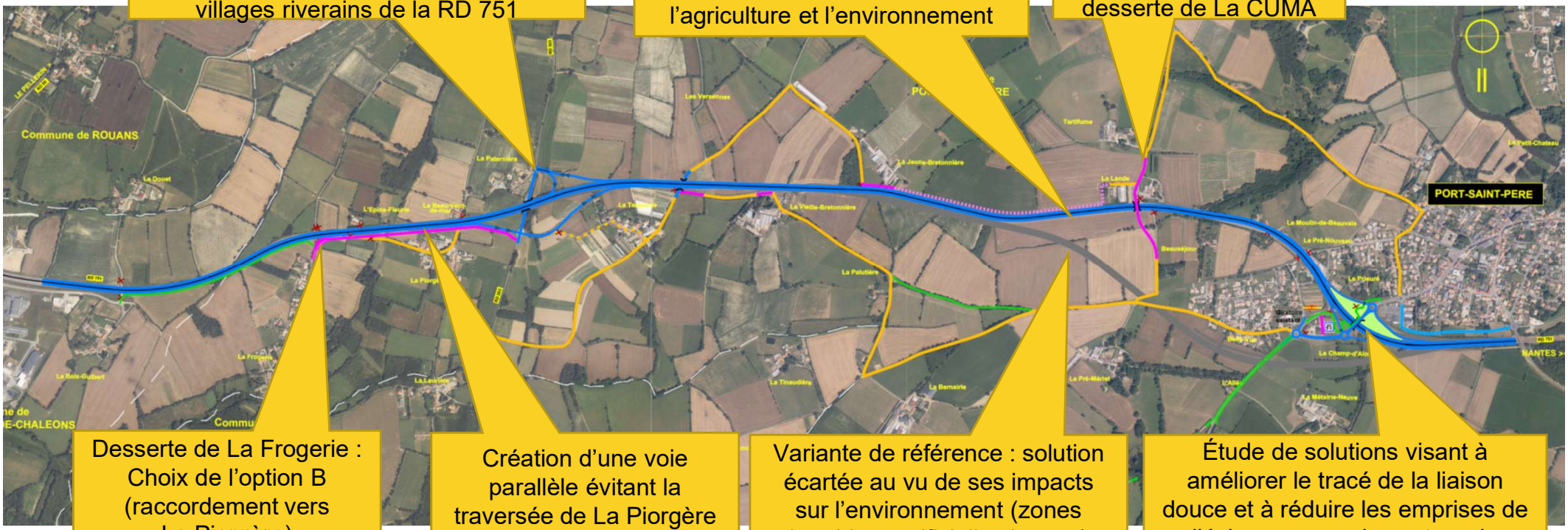

Desserte de La Frogerie : Choix de l'option B (raccordement vers La Piorgère)

Création d'une voie parallèle évitant la traversée de La Piorgère

Variante de référence : solution écartée au vu de ses impacts sur l'environnement (zones humides, artificialisation, …)

Étude de solutions visant à améliorer le tracé de la liaison douce et à réduire les emprises de l'échangeur sur le secteur du Prieuré

Prise en compte des modes doux dans le cadre du projet

Prise en compte des enjeux agricoles, notamment par une mutualisation plus large des compensations environnementales

Prise en compte de la biodiversité

Mise en œuvre de protections phoniques efficaces (de type écrans)

Planning cible de poursuite de l’opération

Déclaration d’utilité publique **début 2025**

Démarrage des travaux **2027**

Fin des travaux **2031**

Déviation de Chaumes-en-Retz
Rappel des options présentées à la concertation

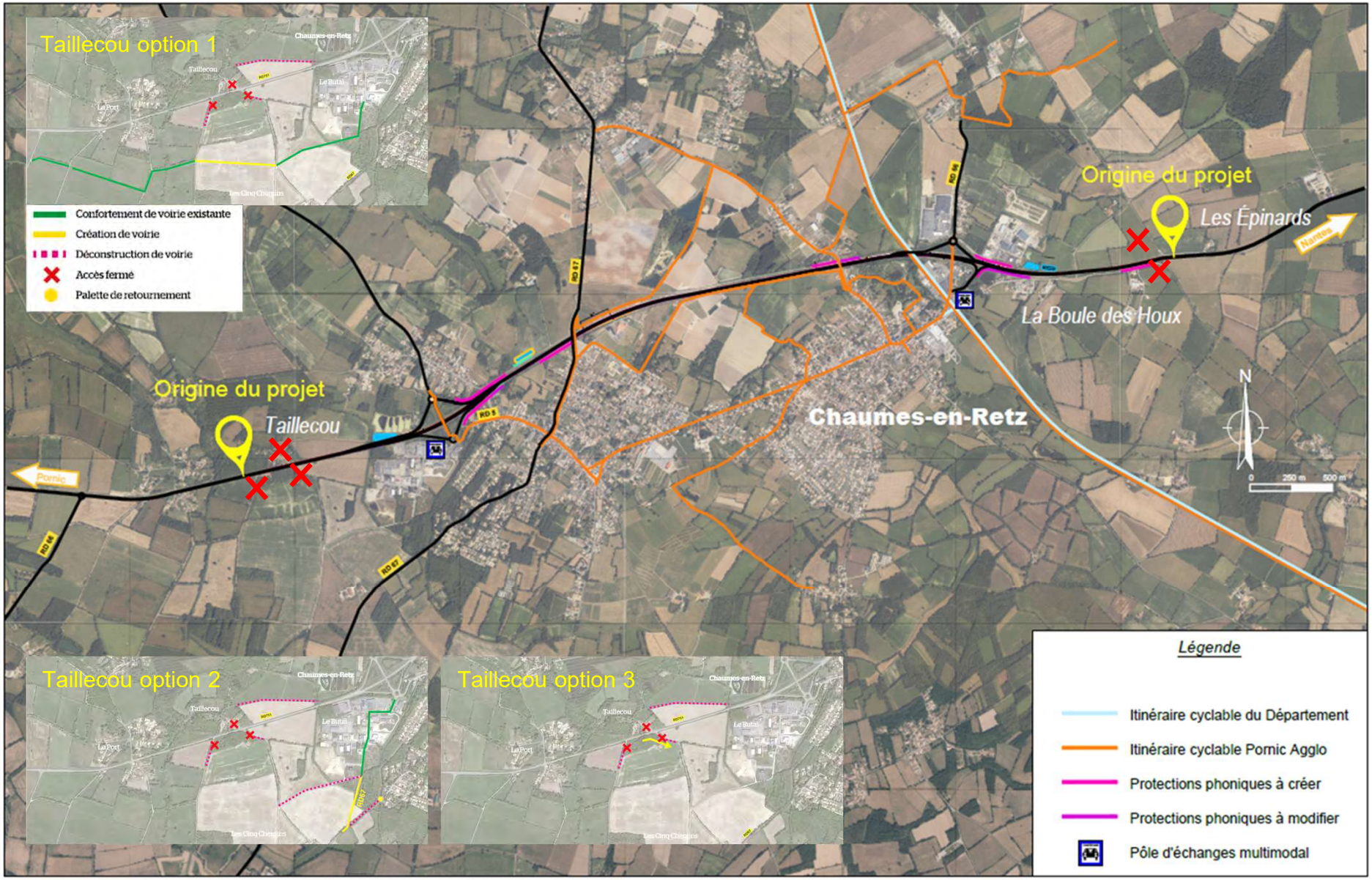

Les contributions pour la section du doublement de Chaumes-en-Retz

56 contributions au total sur la section
41 auteur·rice·s différent·e·s
55 observations – 12 propositions – 11 questions*

Options d'aménagements	Favorable	Défavorable
Aménagement global à 2x2 voies	5	**22**
Aménagement aux « Épinards »	0	0
Taillecou option 1	**1**	**1**
Taillecou option 2	**2**	0
Taillecou option 3	**1**	**1**

**certaines contributions sont à la fois des observations, des propositions et des questions*

Les contributions pour la section du doublement de Chaumes-en-Retz

Thématiques	Total des contributions
Environnement	**22**
Enjeux climatiques (SNBC, rapport du GIEC,…)	*14*
Préservation faune et flore	*5*
Zéro artificialisation nette	*3*
Mobilités douces et partagées	**9**
Qualité de vie	**8**
Autre / plusieurs catégories	**7**
Options d'aménagement	**6**
Dessertes locales	**2**
Modalités concertation	**1**
Sécurité	**1**
Activités agricoles et zones humides	**0**
Économie	**0**

**certaines contributions traitent de plusieurs thématiques simultanément*

Principales expressions relevées pour la déviation de Chaumes-en-Retz

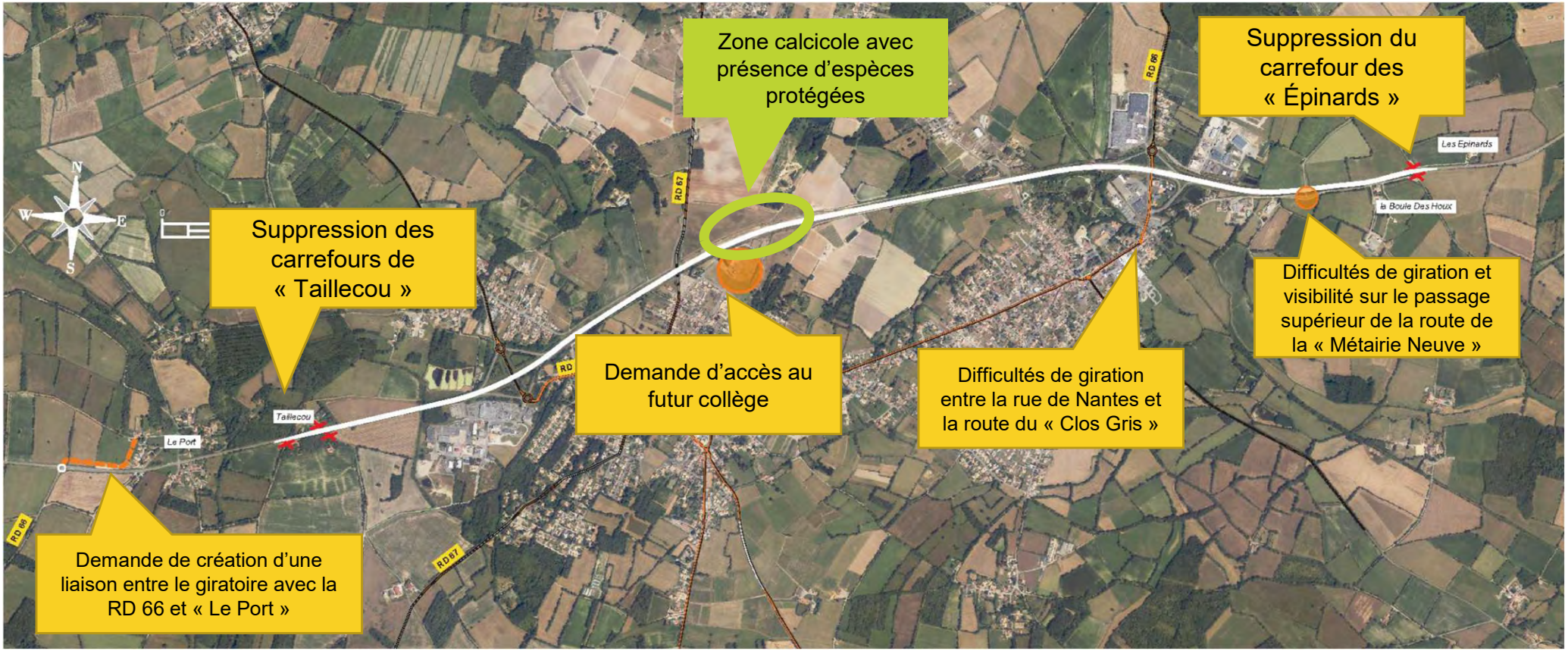

Prise en compte des modes doux dans le cadre du projet

Mutualisation des compensations environnementales sur un large périmètre

Prise en compte de la biodiversité

Élargir les protections phoniques au-delà de la réglementation

Synthèse des expressions et contributions

➔ Enjeux soulevés :

- Enjeux environnementaux, notamment présence d'une zone calcicole abritant une flore spécifique et protégée sur l'emprise des travaux ;

➔ Propositions émises :

- Voie de liaison entre le giratoire de la RD 66 et « Le Port » ;
- Desserte du collège à prévoir pour assurer la sécurité des cyclistes et piétons ;
- « Les Épinards » : difficultés évoquées pour le mouvement des poids lourds au carrefour et la géométrie du passage supérieur de la route de la « Métairie Neuve » et du carrefour avec la route du « Clos Gris ».

Suites données par le Département pour la déviation de Chaumes-en-Retz (commission permanente du 23/02/2022)

- Prise en compte des **enjeux environnementaux** (trafic, bilan carbone, espèces protégées) et de **l'avis exprimé par les citoyens et les élus locaux ;**

- **Arrêt du projet de doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz** ;

- **Poursuite des actions de sécurisation** en concertation avec le public et les élus locaux :
  - en priorité pour le carrefour "Les Épinards" ;
  - puis le carrefour de "Taillecou" ;
  - des liaisons connexes éventuelles ;
  - mise en place d'un séparateur central au droit des échangeurs actuels (selon faisabilité).

Suites données par le Département pour le reste de l'itinéraire (commission permanente du 23/02/2022)

- **Report des études d'aménagement** de la section entre « Le Pont Béranger » et Chaumes-en-Retz **;**

- **Poursuite des actions de sécurisation** de l'itinéraire en concertation avec le public et les élus locaux **;**

- **Prise en compte des recommandations formulées par les garants de la concertation** : maintien d'un dispositif permettant l'information et l'expression du public et du comité de suivi élargi.